

Département de Licence
Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence 1
Mention(s)	Droit
Diplôme	Licence en droit
Parcours	Droit civil
Semestre	Semestre 2
Intitulé	Droit civil des biens
Volume horaire	35 heures (cours magistral) + travaux dirigés
Enseignant	M. le Professeur Philippe Dupichot
Code Apogée	
Descriptif	<u>Objectifs :</u> Le cours porte sur le troisième pilier du droit civil — la propriété — après l'étude de la personne et du contrat. Il vise trois objectifs : la compréhension des notions de patrimoine, de bien et de droit réel ; la maîtrise du droit de propriété, de ses attributs et de ses caractères, ainsi que des propriétés collectives et des démembrements ; l'initiation au rôle de la possession et de la prescription dans l'acquisition des droits réels. <u>Particularités pédagogiques :</u> Cours magistral de 35 heures dispensé au second semestre, complété par des travaux dirigés hebdomadaires. Le cours s'attache à illustrer les notions par des situations concrètes — accession, copropriété, indivision, usufruit, relations de voisinage. Le plan est distribué au fil des séances. L'évaluation associe le contrôle continu et l'examen terminal. <u>Résumé du cours :</u> L'introduction présente le droit des biens, ses caractères et son évolution récente, à l'aune de la réforme de la prescription et de l'avant-projet de réforme du droit des biens de l'Association Henri Capitant. L'étude envisage d'abord le patrimoine — structure juridique (unicité et tempéraments, universalité de droit) et composition économique — puis les biens : notion (distinction des biens, des personnes et des choses), classifications (meubles et immeubles, distinctions secondaires) et droits sur les biens (nature réelle, attributs et énumération des droits réels). La propriété individuelle en constitue le cœur : théorie générale (pouvoirs du propriétaire, étendue dans l'espace et le temps, caractères et restrictions, dont l'abus du droit et les troubles anormaux de voisinage), puis modes d'acquisition et de preuve, au premier rang desquels la possession et la prescription. Sont enfin étudiés les propriétés collectives (indivision, copropriété) et les démembrements du droit de propriété (usufruit, servitudes).

	<u>Indications bibliographiques :</u> W. Dross, Droit des biens, LGDJ, coll. Précis Domat, 7e éd., 2025 ; F. Terré et Ph. Simler, Droit civil - Les biens, Dalloz, coll. Précis, 10e éd., 2018 ; L. Aynès, M. Julianne et Ph. Malaurie, Droit des biens, LGDJ, 11e éd., 2025 ; F. Zenati-Castaing et Th. Revet, Les biens, PUF, coll. Droit fondamental, 3e éd., 2008 ; J.-L. Bergel, S. Cimamonti, J.-M. Roux et L. Tranchant, Les biens, LGDJ, coll. Traité de droit civil. On consultera l'avant-projet de réforme du droit des biens élaboré sous la présidence du professeur Hugues Périnet-Marquet au sein de l'Association Henri Capitant.
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	Property Law (Droit des biens). This first-year course introduces the law of property, the third pillar of French civil law alongside persons and contract. It sets out the foundational notions of patrimony, things and real rights, then examines individual ownership — the owner's powers, its spatial and temporal extent, its characters and limits (abuse of right, abnormal neighbourhood disturbances) — before turning to acquisition and proof of ownership through possession and prescription, and finally to collective ownership (co-ownership, undivided ownership) and dismemberments of ownership (usufruct, servitudes). Teaching in French; 35 lecture hours with weekly tutorials.